

moins de terres agricoles

sur les surfaces agricoles et confirment le principe de l'élargissement du fleuve.



Le Rhône tel qu'il devrait se présenter en aval de Saint-Maurice d'ici à 2040, à la fin de sa troisième correction. LDD

POINTS DE VUE CONTRAIRES

«Non, non, rien n'a changé»

JEAN-YVES GABBUD

«L'emprise sur les terres agricoles était estimée à 691 hectares en 2008, aujourd'hui, elle est de 690 ha. Rien n'a changé», commente Jacques Dorsaz, membre du comité de l'Association de défense du sol agricole (ADSA).

Cette dernière ne cache pas une profonde déception vis-à-vis des déclarations de l'Exécutif valaisan d'hier, comme nous l'a déclaré Jacques Dorsaz. «Le Conseil d'Etat persiste à refuser d'effectuer une comparaison entre sa variante, celle de l'élargissement du fleuve, et celle que préconise l'ADSA ainsi que de nombreuses communes riveraines, avec l'approfondissement. Le Conseil d'Etat se retranche derrière des bases légales pour justifier sa position. Or, aucune base légale ne rend obligatoire l'élargissement. Seule une interprétation de la législation de manière tendancieuse au profit de l'écologie va dans ce sens. Une autre interprétation des bases légales est possible, comme le montre l'avis de droit élaboré par Me Léo Farquet.»

Pour Jacques Dorsaz et l'ADSA, le projet de correction du Rhône tel que prévu «est un véritable pacte écologique.» L'association ne croit pas que l'Etat a une vision sécuritaire. «Si le canton se souciait de sécurité, il ne pencherait pas pour une variante qui ne pourra être achevée que dans quarante ans, mais préférerait notre solution qui, en plus d'être trois fois moins chère, d'être moins gourmande en terres agricoles, a l'immense avantage d'être réalisable en une dizaine d'années seulement et donc de protéger efficacement les riverains du Rhône de manière beaucoup plus rapide.»

Avec humour, Jacques Dorsaz reconnaît que le Conseil d'Etat a fait un pas en direction des agriculteurs. «Auparavant, les zones de grand élargissement étaient des biotopes, maintenant un cadeau est fait à l'agriculture. Désormais, le projet prévoit qu'il sera possible de pratiquer la pâture avec des moutons dans ces zones.»

Le WWF est également mécontent de la tournure des événements. Pour l'organisation écologiste «ce n'est pas la troisième correction du Rhône qui représente une menace pour l'agriculture, mais bien l'urbanisation continue de la plaine du Rhône.» Le WWF estime que les Conseils d'Etat vaudois et valaisan «se sont laissés entraîner dans le jeu des agriculteurs, opposés au projet» et constate qu'après quinze ans d'étude bien peu a été réalisé.

Cinq ans maximum pour démarrer

PASCAL GUÉX

Le canton de Vaud ne partage avec son voisin valaisan que 30 des 160 kilomètres du Rhône entre Gletsch et le Léman? «Qu'importe, il s'intéresse à tout ce qui se passe en amont, car les choix du Valais ont des implications en aval: c'est-à-dire sur le Chablais qui est en fin de course et récolte donc l'ensemble des débits». Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement du canton de Vaud, Jacqueline de Quattro a effectué le déplacement de Saint-Maurice hier pour insister sur l'étroite et fructueuse collaboration qui unit les deux voisins et qui assure une certaine cohérence tout au long du fleuve. Mais pas seulement!

La conseillère d'Etat vaudoise s'est aussi employée à faire le point sur la partie basse de ce projet, qu'elle a voulu placer sous le signe de la transparence. «Cette démarche s'est avérée payante. Côté vaudois, 60 remarques nous sont parvenues en retour». C'est tout de même... 510 de moins qu'en Valais. Les autorités vaudoises n'en ont pas moins lancé plusieurs études participatives dans le but d'optimiser les aménagements mis en consultation. «L'une concerne notamment l'élargissement du tronçon prioritaire Bex/Massongex - Aigle analysé par un bureau extérieur. Nous souhaitons par là apporter un regard neuf sur ce projet.»

Jacqueline de Quattro a aussi évoqué hier l'intégration d'un nouveau palier hydroélectrique sur le Rhône, infrastructure soutenue par les deux cantons. Une autre problématique risque par contre de faire plus de vagues en aval de Saint-Maurice: celle des défrichements, le Chablais présentant la particularité d'être couvert de forêts sur une partie de la rive droite du fleuve, la rive gauche étant plutôt agricole. Selon Jacqueline de Quattro, le plan d'aménagement qui devrait être adopté au début 2011 sera adapté pour diminuer l'emprise sur les surfaces agricoles. «L'élargissement sera plutôt déplacé sur les surfaces forestières».

Reste enfin à étudier la faisabilité d'un delta. «Il pourrait intégrer une dynamique de type alluvial, favoriser les débordements du Rhône en vue de revitaliser ce secteur pour le rendre plus naturel.» Selon Jacqueline de Quattro, le Conseil d'Etat vaudois sera aussi très attentif aux travaux urgents destinés à protéger la zone industrielle d'Aigle. Pour la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, la finalisation de la sécurisation de la Plaine du Rhône côté vaudois ne peut être assurée que par des travaux d'élargissement du fleuve. «Ils doivent débuter dans cinq ans au maximum car au-delà, le risque n'est pas admissible.»

PUBLICITÉ



SANIBAD SION

Rénovation de baignoires • Système de découpe

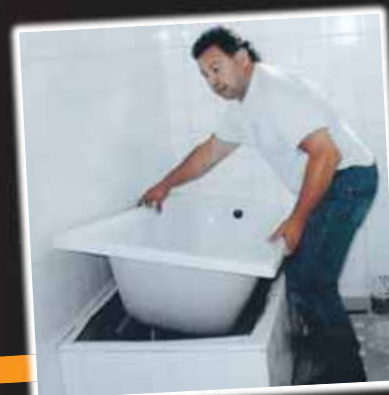
www.sanibad-sion.ch

Tél. 027 346 46 03
Natel 079 355 44 69
Promenade du Canal 13
1950 SION

NOS POINTS FORTS

- 1 baignoire posée en 3h
- sans casser le carrelage
- sans poussière
- stock important qui vous garantit une installation dans un délai très court

Garantie
10 ans



Résultat d'une baignoire rénovée

